



La Parole du Rav Brand

Pour aller plus loin...

Cette année le premier jour de Roch Hachana et de Souccot tombe Chabbat, et on ne sonne pas le Choffar ni on prend le Loulav.

Les Sages l'ont interdit de peur qu'on oublie qu'il est Chabbat et qu'on porte le Choffar ou le Loulav chez un connaisseur pour apprendre comment sonner ou bouger le Loulav correctement (Roch Hachana, 29b), et la Torah a interdit de porter un objet d'une maison vers la rue, bien que ce soit fait par inadvertance. Pourtant, l'utilité que chacun entend le son du Choffar le jour de Roch Hachana est immense : « Chaque année où on n'a pas sonné le Choffar le jour de Roch Hachana risque de se terminer avec une catastrophe » (Roch Hachana, 16) ; le Satan, le procureur au Ciel, pourrait incriminer sans qu'il y ait une opposition... Selon certains Posskim, ce risque n'est que si on n'a pas sonné par négligence, selon d'autres même si on a été empêché. Mais selon tout le monde, ne pas sonner le Chabbat ne conduit à aucun mal (Tossafot et tous les Posskim). Le respect du Chabbat interrompt, perturbe et contredit avec véhémence le discours du Satan, autant que le son du Choffar si ce n'est pas plus encore ...

En dehors du fait que la Torah interdit les travaux pendant les solennités avec les mots « ne faites aucun travail », elle y ajoute le mot « Chabbaton », arrêt total de travaux. Cette expression signale aux Sages de prendre des mesures pour que les solennités soient absolument chômées, que l'atmosphère de repos soit palpable, qu'on s'abstienne de toute fatigue même sans transgresser des travaux interdits, et que les Sages instaurent des barrières pour qu'on n'arrive pas à transgresser le moindre travail (Méhilta, rapporté et expliqué par le Ramban, Vayikra, 23, 24).

Ils ont alors interdit d'escalader un arbre de peur qu'on arrache un fruit, de traverser l'eau avec un bateau de peur qu'on construise un radeau, de monter un animal de peur qu'on arrache une housine. Ceci inclut les cas d'un Yom Tov de Roch Hachana ou Souccot, où le seul Choffar ou Loulav de la ville serait posé sur un arbre ou de l'autre côté d'un fleuve (Roch Hachana, 32b).

Il est préférable qu'on s'abstienne de la mitsva de Choffar et de Loulav que risquer une profanation du Chabbat ou du Yom-Tov. Peut-être aucune autre interdiction que celle de porter dans la rue pendant Chabbat est-elle entourée

par tant d'interdictions. Les lois de Mouktsé, de déplacer à l'intérieur de la maison certaines choses, remplissent un tiers de la Massékhet Bétsa, et plusieurs chapitres de la Massékhet Chabbat ; elles ont été instaurées pour que les gens réduisent le port de choses en main, de peur qu'ils oublient le Chabbat et qu'ils sortent avec dans la rue (Chabbat, 124b)).

De plus, ils ont interdit de porter en dehors de la maison bien que l'endroit ne soit pas un « Rechout Harabim, large et très fréquenté, mais qu'un « Carmelit », de peur qu'on ne vienne à porter dans la rue.

Il est en plus interdit de porter dans un vrai Rechout Hayahid, entouré de murs, dès que plusieurs juifs y habitent et qu'on pourrait confondre l'endroit avec un Rechout Harabim, sauf s'ils se sont associés avec un pain, un Erouv, pour rappeler qu'il s'agit d'un endroit complètement privé. Une Massékhet entière, Erouvin, est consacrée à ce sujet.

De plus, il est interdit de sortir vêtu de petites choses qui risquent de tomber par terre, de peur qu'on les soulève et les transporte dans la main quatre coudées dans la rue avant de les mettre sur soi, ou avec des choses qu'on enlève souvent dans la rue pour montrer aux gens, pour aller au mikvé ou pour d'autres raisons (Chabbat, chapitre 6).

Toutes les lois de la Torah sont très importantes, mais certaines sont sanctionnées par une condamnation à mort (le meurtre, l'adultère etc.), et la manière la plus grave de mise à mort, la lapidation, est réservée pour l'idolâtrie et la transgression du Chabbat !!!

En fait, D-ieu a créé le monde en six jours et Il a chômé le septième ; en respectant le Chabbat chaque semaine, les juifs le témoignent devant le monde (Chémot, 20, 11). S'abstenir de ce témoignage éloigne l'homme du peuple juif. En revanche, pour celui qui respecte le Chabbat correctement selon la Halakha, D-ieu considère comme s'il avait accompli toute la Torah.

Le respect de la loi de ne pas porter dans la rue le Chabbat protège le peuple juif plus que tout, alors il est préférable qu'ils n'accomplissent pas les mitsvot de Choffar et de Loulav pendant Chabbat afin de ne pas venir à le profaner, que D-ieu nous en préserve.

Rav Yehiel Brand

1) Que nous enseigne la juxtaposition du dernier passouk de la paracha de Haazinou se concluant par les termes « la terre que Je donne aux Bné Israël », aux premiers mots de notre paracha « vézote habérakha » (33-1) ? (Béné Chouchane).

2) Quelle Bérakha Moché fait aux Bné Israël avant de disparaître (33-1) ? (Rabbi Yossef Caro)

3) Comment Moché a-t-il mérité le titre « d'homme de D... » (Iche Haélokime: 33-1) ? (Rabbi Avraham de Slonine)

4) Quel enseignement important du traité 'Haguiga (9) est allusionné dans le passouk (33-4) ? ('Hida)

5) Pour quelle raison le peuple d'Israël est-il appelé « yéchouroune » (33-5) ? (Rabbénou Bé'hayé)

6) A quel mot s'apparente le terme « séfouné », inscrit dans la Bérakha faite à Zévouloun ?. Que nous enseigne t-il (33-9) ? (Daat Zékénime et 'Hizkouni)

7) Quelle allusion se cache derrière l'expression « hamora hagadol » (34-12) ? Qu'apprenons nous d'elle ? (Na'hal Kédoumime, 'Hida).

Yaacov Guetta

Enigme 1 : Deux fois par an, sur une période de huit ou neuf jours, nous lisons dans tous les cinq livres de la Torah. L'une de ces périodes se produit tous les ans, l'autre presque tous les ans. Quelles sont-elles ?



Enigmes



Enigme 2 : Un ami vous a prêté sa maison de campagne. Il vous dit : « J'ai arrêté l'eau pendant l'hiver, mais tu trouveras à la cave trois vannes (A, B et C), côte à côte. Une seule alimente les pièces de la maison, je ne sais plus laquelle. »

Comment devez-vous vous y prendre pour savoir quelle est la vanne d'alimentation d'eau en ne passant qu'une seule fois à la cave ? (Ce n'est pas une devinette mais une affaire de logique)

Enigme 3 : Dans quel cas un homme veut boire un verre d'eau pendant Souccot et on lui dit qu'il est obligé de le boire sous la Soucca ?

Réponses Haazinou

Réponses Kippour

Enigme: Dévarim 28,28 : « Hachem te frappera de démenche et de cécité, et d'obstruction du cœur Timone lévav, et nous demandons à Yom kippour que nous soient pardonnés les péchés commis bétimone lévav.

Rébus :
Yot / Mât / Quis / Pou / Rimes
י'ם הפ'ור'ים

Enigme 1: Un arc-en-ciel (Choul'han 'aroukh Ora'h 'hayim 229, 1). Un bel idolâtre (Choul'han 'aroukh Ora'h 'hayim 225, 10 ; Michna beroura ad loc. ; voir aussi 'Avoda zara 20a). Le Nassi ('Haguiga 16a).

Enigme 2: Soit 19ab l'âge de David (par exemple s'il est né en 1990, on a "a = 9" et "b = 0"). On a alors : 1 + 9 + a + b = 1999 - 1900 - a * 10 - b = 99 - 10a - b <=> 11a * 89 - 2b a et b sont des chiffres (et non des nombres !), donc 89 - 2b peut valoir 89, 87, 85, 83, 81, 79, 77, 75, 73, 71. Le seul multiple de 11 parmi ces chiffres est 77. Donc a = 7, et b = 6. Donc David est né en 1976. David a donc 23ans.

Rébus : Atte / Sourd / Tas / Mime / Pas / Hall / Eau / Ki / Colle / Dé / Rat / n' / Ave / Miche / Patte
הצור תמים פעלו כי כל-דרכיו משפט

Dans quel cas doit-on réciter la berakha de "léchèv bassouca" ?

Selon la plupart des **Richonim**, il faut réciter la bénédiction de « **Léchève Bassouca** » à chaque fois que l'on rentre dans la soucca même si c'est simplement dans le but de prendre l'air.

En effet, chaque fois que l'on rentre dans la soucca on accomplit une mistva de la Torah, qui nécessiterait à priori une bénédiction à chaque fois que cette mistva se renouvelle.

Toutefois, la coutume s'est répandue de suivre l'opinion de **Rabénou Tam** qui pense que l'on récite cette bénédiction uniquement au moment du repas (qui nécessite impérativement d'être mangé dans la soucca).

[Choul'han Aroukh 639,8]

- Concernant les aliments dont la bénédiction est Motsi :

On récitera la bénédiction de « Léchève Bassouca » à partir de « **Kabetsa** » (= volume d'un œuf).

- Concernant les aliments dont la bénédiction est Mezonote :

Il existe une différence de coutume quant à savoir à partir de quelle quantité on récite la bénédiction de « Léchève Bassouca ».

Pour le Minhag Séfarade :

On récite cette bénédiction dès que l'on a fixé notre repas dessus, ce qui correspond au volume de 3 œufs (160 Samak) **[Choul'han Aroukh 639,2 (et 368,3) ; 'Hazon Ovadia page 134].**

Exemples : On récitera léchèv bassouca sur un plat de pâtes, couscous... puis généralement l'assiette contient largement le volume de 3 œufs.

Pour le Minhag Achkénaze :

On récitera cette bénédiction à partir du moment où l'on dépasse la quantité de « Kabetsa » de Mézonote **[Voir Michna Beroura 439,16].**

Quoi qu'il en soit, lorsque l'on désire prendre son repas dans la soucca, il sera fortement recommandé de manger du pain (plus de kabetsa) afin de s'acquitter de l'ensemble des avis .

David Cohen

1) Elle nous enseigne que Hachem ne nous donne la terre et tout ce qu'elle produit « Haaretz acher ani notène » qu'après que nous ayons fait la Berakha (vézot Habérakha) sur les biens matériels (nourritures, boissons, parfums) qu'elle nous procure (traité Brakhot 35).

2) Voici la Berakha (vézot habérakha) que Moché a fait aux Bné Israël : (« Ich haélokim lifné moto ») « Que chaque homme puisse devenir un homme de D... ! En appréciant chaque instant de sa vie (en le chargeant de Torah et de mitsvot) comme si celui-ci était le dernier moment de son existence » (lifné moto : avant sa mort) ; comme il est dit (Avot 2-10) : « fais Téchouva un jour avant ta mort ».

3) Moché mérite d'être appelé « Ich Haélokim » du fait qu'il était toujours avec les Bné Israël. Bien que Moché ait été constamment collé à la Chékina et aux mondes célestes (Ich Haélokim), il descendait malgré tout régulièrement de ce degré quasi angélique, pour s'occuper des besoins matériels de ses frères d'Israël et s'intéresser à eux.

4) « Moché nous ordonna de réviser 101 fois notre étude de la Torah plutôt que 100 fois ». C'est le terme « tsiva » ayant pour guématria 101 qui allusionne cette notion (Torah tsiva lanou Moché).

5) Il est appelé ainsi car « il contempla » lors du don de la Torah la gloire de la Chékina. « Yéchouroune » s'apparente au terme « chour », « achouréno » signifiant « contempler ».

6) « Séfouné » s'apparente au terme « séfina » (bateau). Parfois, les bateaux sombrent en mer à cause de fortes tempêtes. Les trésors que contiennent ces navires sont donc « enfouis et dorment au plus profond des océans » (d'où l'expression « oussfouné temouné 'hol). Lors des marées basses, les membres de la tribu de Zévouloun récupèrent ses trésors et s'enrichissent.

7) Rabbénou Ephraïm écrit que l'anagramme du terme " hamora " est "hamaore". On pourrait alors comprendre que l'expression « hamora hagadol » allusionne « la grande lumière » (hamaore hagadol) dénommée « or haganouz » ayant été créée par Hachem le 1er jour de la création du monde et réservée aux justes léatid lavo.

Or, les cabalistes enseignent que seul Moché mérita d'utiliser et de profiter de cette lumière tous les jours de sa vie.

**Charade**

Mon 1er est soit une sorte de poignard ou de poisson,
Mon 2nd est un animal qui a laissé sa peau,
Mon 3ème est une forme du verbe vêtir,
Mon 4ème est un bloc de pierre,
Mon tout a été formulé par Yitshak.

Aire de
Jeu

**Jeu de mots**

J'ai investi en
Azerbaïdjan
pour acheter
à bas coût.

Devinettes

- 1) A qui Hachem a-t-Il proposé la Torah avant les Béné Israël ? (33-2)
- 2) Où Hachem a-t-Il proposé la Torah à Ychmaël ? (Rachi, 33-2)
- 3) Où se trouve les âmes des tsadikim ? (Rachi, 33-3)
- 4) Pourquoi la Torah a-t-elle juxtaposé la Berakha de Yéhouda à celle de Réouven ? (Rachi, 33-7)
- 5) Même question pour celle de Binyamin et Lévy ? (Rachi, 33-12)
- 6) Pourquoi les noms des cinq derniers Chévatim bénis ont-ils été doublés ? (Rachi, 33-18)

Haftara de Souccot**Je résiderai parmi vous**

Cette année encore, durant huit jours, nous retournerons habiter entre les murs de la Soucca. Nous commémorons ainsi les pérégrinations de nos ancêtres dans le désert, après leur sortie d'Égypte. Cette explication soulève naturellement une question : comme nous le savons, nos ancêtres ont été libérés au mois de Nissan. Et même selon les commentateurs qui lient la fête de Souccot aux nuées qui protégeaient les Israélites dans le désert, celles-ci sont apparues dès le premier jour dans le désert. Par conséquent, nous aurions dû manger la Matsa de Péssah dans la Soucca ! Il nous faut donc comprendre : pourquoi cette fête est célébrée six mois plus tard, au mois de Tichri ? La réponse à cette question est généralement connue. Habiter dans des cabanes au printemps aurait été bien trop facile. La douceur du temps aurait été propice à se prélasser dans la Soucca. Pour montrer notre attachement à la Mitsva et non à une quelconque autre motivation, nous sommes prêts à fêter Souccot même dans le froid de Tichri.

Ce commentaire n'est que partiellement satisfaisant. En effet, si on a compris pourquoi on a décalé cette fête, on ne voit toujours pas pourquoi le mois de Tichri a été spécialement retenu. Après tout, il fait encore plus froid les mois suivants si on

suit le raisonnement de cette réponse. Il apparaît donc que ce mois recèle une particularité supplémentaire que nous devons découvrir. Et c'est la Haftara que nous lisons le second jour qui détient la clé de notre affaire. Comme nous l'avons évoqué il y a quelque temps, la Haftara est obligatoirement liée soit à la lecture de la Torah, soit à la fête. Il nous faut donc comprendre quel est le rapport entre Souccot et l'inauguration du Premier Temple décrit dans la Haftara. Cela éclairera également notre précédent problème. Mais avant cela, il faut savoir que l'édification du Temple correspond à l'aboutissement d'une série de péripéties. Tout commença dans le désert, avec la construction du premier sanctuaire de D.ieu : le Michkan. Celui-ci arriva finalement en Terre sainte au bout de quarante ans. Il demeura ensuite dans le territoire de Yossef pendant près de quatre siècles, avant que le Aron, réceptacle de la présence divine, ne soit capturé par les Philistins. Mais même à l'époque du roi David, alors que le Aron était de retour, Hachem ne lui permit pas de bâtir le Temple. David avait versé à maintes reprises le sang de ses ennemis au cours de sa vie, ce qui était incompatible avec cet édifice, symbole de paix. Mais Hachem rassure tout de suite son fidèle serviteur : son fils perpétuera son entreprise, lui prouvant ainsi qu'il n'avait rien à se reprocher. Et lorsque Chlomo entreposa finalement le Aron dans le Saint des Saints, une

nuée céleste envahit le Temple et un feu divin se posa sur l'autel des sacrifices. Il y restera plus de trois cents ans. Le nouveau roi comprend ainsi que D.ieu a agréé son œuvre. On comprend mieux maintenant pourquoi l'inauguration dura une semaine entière. Nos ancêtres étaient complètement euphoriques, toutes les promesses de D.ieu se sont réalisées et ils savent maintenant où Il réside. Cette période était tellement intense qu'ils reçurent l'autorisation de ne pas jeûner le jour de Kippour, les festivités ayant commencé le 8 Tichri. On peut maintenant établir un parallèle avec Souccot. A l'instar de l'inauguration du Temple, cette fête parachève elle aussi une période des plus intenses de l'année : Elloul. Pendant quarante jours, nous remettons toute notre vie en question et nous faisons tout notre possible pour nous repentir. Le jour de Kippour est le point culminant de toutes ces démarches. Et à l'image du Premier Temple, D.ieu finit par agréer nos demandes : Il nous pardonne et efface nos fautes. On comprend donc que le mois de Tichri est celui où nous sommes le plus proches d'Hachem. Il était donc tout désigné pour y célébrer Souccot. Nous suivons ainsi les traces de nos ancêtres après leur sortie d'Égypte. Ces derniers étaient prêts à vivre dans le désert tant ils désiraient se rapprocher de D.ieu. Et c'est cet état d'esprit que nous devons avoir à Souccot.

Yehiel Allouche

Souccot : Un retour à la joie

Dans la parachat Emor, la Torah nous indique la date à laquelle est fixée la fête de souccot, en ces termes : le 15ème jour de "CE" 7ème mois, sera la fête de souccot ...

L'utilisation du déterminant démonstratif, nous révèle que la fête de souccot ne peut être considérée autrement que comme une suite des autres éléments, composant ce même mois, que sont Roch Hachana et Kippour.

De là, nos Sages apprennent que la fête de souccot est la continuité du jugement, qui se termine le jour de Hochaana Rabba. (D'ailleurs le Chla appelle les 10 jours séparant Kippour de Hochaana Rabba des petits « 10 jours de pénitence »).

Toutefois, s'il en est ainsi une interrogation s'impose : comment deux fêtes ayant le même objectif peuvent être si radicalement opposées ?

En effet, alors que le jour de Kippour, la Torah nous ordonne de nous mortifier, pendant la fête de souccot, non seulement nous avons l'obligation de nous réjouir, mais en plus celui qui souffrirait (des conditions climatiques par exemple) se verrait exempté de la Mitsva de la soucca.

Afin de répondre à cette interrogation, il serait bon de distinguer les 2 étapes par lesquelles un homme doit passer afin de corriger ses actions. Les psaumes disent : "fuis le mal et fais le bien".

Pour cette raison, lors des 10 premiers jours de Tichri, notre travail de Téchouva, centré sur la crainte d'Hachem, a pour objectif de nous faire rejeter la faute. Pour cela, Hachem nous recommande de nous mortifier, afin de contrebalancer et extraire toute notion de plaisir liée à la faute.

Ainsi, une fois que nous avons réussi à nous extirper de l'embourbement que constitue la faute, à défaire la barrière spirituelle qui éloigne Israël du

créateur, pour autant, le travail de retour n'est pas encore fini. Il nous revient de recréer une proximité.

C'est alors que la Torah nous enjoint pour cette seconde étape, à changer totalement de registre.

Il ne s'agit plus de défaire ce qui nous sépare d'Hachem, mais de recréer ce qui nous en rapproche. Et pour cela nous devons développer la joie et l'amour pour Hachem, en poussant la proximité jusqu'à vivre « dans » la Mitsva au sens géographique du terme, totalement sous les ailes protectrices de la présence divine. Pour cette raison, nous constatons que nos Sages appuient particulièrement durant la fête de souccot, sur la nécessité d'embellir les mitsvot spécifiques de la fête, (aussi bien dans le choix des 4 espèces, que dans la décoration de la Soucca). Ces Mitsvot ont pour but, d'exprimer notre amour pour Hachem (c'est mon D-ieu et je l'embellirai) et non pas une quelconque contrainte.

C'est pour cela, qu'un homme qui ressentirait une souffrance en pratiquant la Mitsva de Soucca, s'en retrouve exempté, la souffrance étant contreproductive, créant une séparation et en aucun cas une proximité.

En cela, nos Sages assimilent la Soucca aux nuées dont Hachem nous enveloppa, lors de notre sortie d'Egypte, qui nous furent attribuées par le mérite d'Aaron, (homme de paix par excellence), afin qu'elle puisse rétablir par la joie et l'amour une cohabitation et une paix totale entre Hachem et Son peuple. Ainsi sera parachevé notre retour vers Lui, en atteignant cette apothéose le dernier jour de Souccot, à Hochaana Rabba où sera clôturé notre jugement.

G.N

Valeurs immuables

« La Torah que nous a prescrite Moshé est le patrimoine de la communauté de Yaacov. » (Dévarim 33,4)

Les Sages enseignent de façon allégorique que le mot « Moracha » (patrimoine) peut être lu comme s'il était orthographié « Méorassa » (mariée), sous-entendant que le lien entre Israël et la Torah est le même que celui qui unit les jeunes mariés (Pessa'him 49b). Cette affirmation concerne le peuple dans son ensemble car tous, riches et pauvres, possèdent une part égale dans la Torah. C'est pourquoi, si les gens fortunés pensent qu'ils peuvent s'approprier la Torah de manière exclusive, sans subvenir aux besoins des indigents, la Torah proteste, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'elle est l'épouse de chacun des enfants d'Israël et qu'en agissant ainsi, on la sépare de son mari. Cela souligne la responsabilité considérable que nous avons tous de permettre à ceux qui n'en ont pas les moyens ou n'en ont pas eu la possibilité, d'acquiescer une éducation en Torah (Derachot Maharal).



Vivent les enfants d'Hachem

A propos de la fête de Souccot, proposons-nous de soulever quelques interrogations :

1) Alors que notre séjour sous la Soucca nous rappelle les colonnes de nuées protectrices sous lesquelles Hachem nous abrita dès notre sortie d'Egypte au mois de Nissan, pour quelle raison, demande le Tour, célébrons-nous donc Souccot en Tichri (et spécialement après Kippour) et non en Nissan ?

2) Une coutume nous recommande de préparer nos Arba Minime sous la Soucca (voir le Sefer du Maari Yaiche) et de procéder également en ce lieu au Naanouyime (balancement de ces 4 espèces dans plusieurs directions : Chaar Hakavanot p. 103, Amoud 4). Pour quelle raison appliquons-nous ces minhaguime spécialement sous la Soucca ?

Afin de répondre à ces questions, le Hida introduit tout d'abord son commentaire en rapportant l'enseignement du Midrach dans Béréchit Rabba (10-7) déclarant : Chaque élément végétal pousse par l'intervention d'un ange (subordonné bien entendu à Hachem) lui étant préposé, comme il est dit : « Il n'y a pas d'herbe ou tout autre élément végétal qui n'a pas de Mazal dans les mondes supérieurs qui le « frappe » en lui disant : « Pousse! ». Malgré tout, il existe une exception à cette règle. En effet, celle-ci concerne les 4 espèces de Souccot qui ne poussent que sous l'ordre direct

d'Hachem, et ne sont placées que sous Sa providence particulière. Nos Sages assimilent d'ailleurs le Loulav à un sceptre ne pouvant appartenir qu'à un roi et non à l'un de ses serviteurs. Or, il est bien connu que toute personne qui oserait se servir du sceptre du roi, serait immédiatement condamnée à mort par ce dernier. Se pose alors une question :

« Comment osons-nous prendre à Souccot le Loulav désigné par nos Sages comme étant « Charbito chel mélekh » (le sceptre du roi, et de surcroît le sceptre du roi des rois, Hachem), et l'utiliser pour les Naanouyime » ?!. Et nos Sages de répondre : Hachem est certes notre Roi, mais Il est aussi et surtout notre père comme il est dit (Dévarim 14-1) : « banim atem lhachem élokékhem ».

Or, il existe un principe cité par le traité Kidouchin (32) enseignant : « Av chéma'hal al kévodo, kévodo ma'houl ». On saisit alors la raison pour laquelle, étant les enfants d'Hachem, il nous est permis de prendre et d'utiliser le Loulav (sceptre d'Hachem notre père) et les autres espèces lui étant associées, durant la fête de Souccot. D'autre part, nos Sages comparent la Soucca incarnant les nuées de gloire d'Hachem, à un cheval royal (voir à ce sujet le Bné Issakhar, 'Hodech Tichri, Maamar 10, Siman 18) ; n'est-il pas d'ailleurs écrit dans les Séli'hot au sujet de l'Éternel : « Réponds-nous, ô toi Éternel, chevauchant sur l'un des cieus appelé

Aravot ». Ainsi, le fait même de nous installer et d'utiliser la Soucca (assimilée au cheval, à la monture divine que désigne le ciel « Aravot »), atteste de nouveau de notre statut de fils d'Hachem pouvant légitimement profiter et utiliser les biens de son père le roi. Ainsi, à la lumière de tout ces propos précités, on saisit la raison pour laquelle Souccot est célébrée en Tichri (après Kippour) et non en Nissan. En effet, en fêtant la fête de l'engrangement après Kippour, nous montrons en nous permettant de demeurer sous la Soucca (en d'autres termes : « de chevaucher » les nuées divines d'Hachem notre père, le Roi des rois), que l'Éternel en tant que cher papa, nous a certainement pardonné nos fautes, car un père pardonne toujours à ses enfants même si ces derniers l'ont offensé. De plus, on comprend alors parfaitement le sens des Minhaguim concernant les Arba Minime que nous avons évoqué précédemment. En effet, ne nous serait-il pas permis en tant que fils de roi, d'utiliser le sceptre de notre père, l'Éternel, dans son palais (en l'occurrence, le Loulav et les autres espèces que nous brandissons fièrement et glorieusement dans la Soucca en l'honneur de la majesté divine, après les avoir soigneusement préparés sous cette résidence précaire), nous invitant à l'accompagner 7 jours « à chevaucher sa monture sacrée » : la Soucca, l'ombre de la foi ! ».

Yaacov Guetta

L'amour d'Hachem

Souccot est la continuité des jours redoutables de Roch Hachana et de Yom Kippour.

Yom Kippour vient de passer, quelle est la différence entre les deux ?

Yom Kippour incarne des jours de Techouva par la crainte, Souccot des jours de Techouva par l'amour.

À Yom Kippour, et plus particulièrement au moment de la Néïla, on tremble tous de peur et on fait Techouva. Pendant Souccot, Hachem nous prend vers Lui avec Amour, et on est pris sous Ses ailes dans la Soucca.

La Guemara dans Baba Metsia (85a) raconte que Rabbi Yéhouda Hanassi souffrait terriblement à cause d'une certaine histoire mais elle nous raconte également que ses souffrances sont parties en raison d'une autre histoire.

Les souffrances sont arrivées parce qu'il prit un jour un veau pour lui faire la Ché'hita. Le veau rentra sa tête dans l'habit de Rabbi Yéhouda et pleura. Rabbi Yéhouda lui dit : « Pars, tu as été créé pour ça. »

Dans les cieux a été dit : « Puisqu'il n'a pas eu pitié, des souffrances

vont s'abattre sur lui. »

Puis, les souffrances sont parties grâce à l'histoire suivante : Un jour, sa femme de ménage nettoyait la maison. Elle y trouva un rat et voulait le tuer. Rabbi lui dit : « Aies pitié de cette bête, laisse-la partir. » Du fait qu'il ait eu pitié, on a eu pitié pour lui et on l'a guéri.

Pourquoi avoir été dur avec Rabbi dans l'histoire du veau ? C'était pourtant la réalité, le veau a été créé pour ça...

Rabbi Nathan Vakhtfogel explique : Le veau a levé les yeux vers Rabbi, il lui a fait confiance. Dans une telle situation, c'est assour ce qu'a fait Rabbi. Même si le veau devait mourir pour être mangé, c'était assour d'être cruel lorsqu'il est venu pleurer et supplier.

Il en est de même pour nous : à Souccot, on rentre sous les ailes d'Hachem et nos yeux sont levés vers Lui pour Lui demander pitié, et dans cette situation, on est certain et on a confiance dans le fait qu'Hachem ne puisse pas être cruel et qu'il va recevoir notre Techouva et nos Tefilot avec Amour.

Yoav Gueitz

Aharon

Références : Séfer Chémot et Bamidbar

Connaissons-nous vraiment les Ouchpizines ?

Léïlouy Nichmat Betty Batia Fre'ha bat Marie

Yossef

Référence : Séfer Béréchit

1) Quel « poste » devait avoir Aaron à l'origine ? (Rachi, 4-14)

2) Pourquoi en a-t-il été autrement ? (Rachi, 4-14)

3) Qu'a mérité Aaron en récompense du fait qu'il se soit réjoui que son frère Moché ait été choisi comme « libérateur » des Bné Israël ? (Rachi, 4-14)

4) Qui était le père de Aaron ? (6-20)

5) La femme, le beau-père et le beau-frère de Aaron ? (6-23)

6) Les 4 enfants de Aaron ? (6-23)

7) Quel âge avait Aaron lorsqu'il s'est présenté devant Pharaon ? (7-7)

8) Comment s'appelaient le beau-frère et le neveu de Aaron ? (Rachi, 7-11)

9) Où Aaron est-il niftar ? (20-25,26)

10) Les Bné Israël n'ont pas cru Moché lorsqu'il leur a annoncé que Aaron était niftar. Pourquoi ? (Rachi, 20-29)

11) Qu'a donc alors Moché ? (Rachi, 20-29)

12) Pourquoi tous les Bné Israël ont pleuré la disparition de Aaron durant 30 jours ? (Rachi, 20-29)

13) Quelle chose a disparu dès la disparition de Aaron ? (Rachi, 21-1)

1) Pourquoi Ra'hel a-t-elle appelé Yossef ainsi ? (Rachi, 30-24)

2) Pourquoi, précisément à la naissance de Yossef, Yaacov a-t-il décidé que le moment était venu de quitter Lavan ? (30-25)

3) Pourquoi Yossef a-t-il mérité la Brakha de « Ben Porat Yossef » ? (Rachi, 33-7)

4) La Torah appelle Yossef le « Ben Zékounim » de Yaacov. Pourquoi ? (3 explications, Rachi, 37-3)

5) Qui, alors qu'il cherchait ses frères, Yossef a-t-il rencontré à Chékhem ? (Rachi, 37-15)

6) Pourquoi la Torah nous dévoile de quoi étaient chargés les chameaux des Ychmaélim auxquels Yossef a été vendu ? (Rachi, 37-25)

7) Qui, de la famille, en dehors de Yossef, était au courant que Yossef était encore vivant ? (Rachi, 37-33)

8) Durant combien d'années Yossef a été séparé de son père Yaacov ? Explique. (Rachi, 37-34)

9) Pourquoi Yossef s'est-il coupé les cheveux avant de voir Pharaon ? (Rachi, 41-14)

10) Comment Pharaon a-t-il surnommé Yossef et pourquoi ? (Rachi, 41-45)

11) Qui était le traducteur de Yossef ? (Rachi, 42-23)

12) Pourquoi Yossef a-t-il fait prisonnier Chimon plutôt qu'un des autres frères ? (Rachi, 42-24)

13) Quel « monument » saint est « tombé » dans la part « le territoire » de Yossef ? (Rachi, 45-14)

Mordekhai Guetta

Rébus



M

Pour recevoir *Shalshet News* par mail ou par courrier,

contactez-nous :

Shalshet.news@gmail.com